



SEANCE ORDINAIRE N° 03/2017 du 04 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 04 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 27 avril, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
BERHNARD Esther
CARTEAUX Dominique
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GREDEL Pierre-Paul
GRASSER Jean-Claude
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie
LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
RAUSCHER Christophe
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand
ZIROLI Manolita*

Absents excusés : MM. *BITSCH Jean-Luc et RICHERT Hubert*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. M. DITNER Joseph est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Présentation des résultats de l'étude de sécurité
- Budget Assainissement : admission en non-valeur
- Démission permissionnaire chasse
- Journée citoyenne
- Règlement cimetière
- Information marché voie verte
- Infos et Divers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Mmes CARTEAUX, KNECHT et ZIROLI et M. RAUSCHER émettent une observation quant à la rédaction du point n°15 qui ne relaye pas exactement l'explication donnée lors du conseil.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 14 voix pour et 4 absentions le compte rendu de la séance du 06 avril 2017.

1°PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE DE SECURITE

M. MOSCATO du cabinet Merlin, maître d'œuvre de la commune sur les travaux de la voie verte, est venu présenter les résultats de l'étude de sécurité.

S'en suit un débat sur les différents moyens de réduire la vitesse sur le ban de la commune. Des réunions de concertation seront prévues avant toute décision.

2° BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état établi par Monsieur le Trésorier de Dannemarie concernant les produits qu'il ne peut recouvrer :

- SCI DUTERT PAR CARRE DE L'HABITAT pour un montant de 41,00 €

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à



régulariser la situation comptable et prononce l'admission en non-valeur des côtes émises à l'encontre de SCI DUTERT par CARRE DE L'HABITAT.

3° DEMISSION PERMISSIONNAIRE CHASSE

M. MOUTAUD Bernard, adjudicataire du lot de chasse de la commune déléguée d'Ammertzwiller, a informé la commune, par courrier, de la démission de deux permissionnaires :

- M. Mickaël LUCHETTA
- M. Max CADAUT

La demande a également été soumise pour avis à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de mettre un terme à l'agrément des permissionnaires suivants : MM. Mickaël LUCHETTA et Max CADAUT tous deux démissionnaires.

4° JOURNEE CITOYENNE

M. RAUSCHER informe l'assemblée que la commission projet a décidé d'organiser la 1^{ère} journée citoyenne de la commune de Bernwiller.

Trois thèmes ont été proposés : réfection des abris-bus, peinture et arboretum. Les responsables de chantier ont été nommés.

Pour l'instant, une quinzaine de réponses ont été réceptionnées en mairie.

La commune doit s'assurer ou procéder à une extension d'assurance pour cette journée.

5° REGLEMENT CIMETIERE

Le projet de règlement du cimetière a été adressé aux conseillers avant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Certaines modifications doivent y être apportées. L'approbation de ce règlement fera l'objet d'un point lors d'une prochaine séance.

6° DECISIONS DU MAIRE

INFORMATION MARCHÉ VOIE VERTE

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée des décisions suivantes :

n°DE_2017_005 attribuant le marché de travaux pour le lot 1 à l'entreprise EUROVIA et pour le lot 2 à l'entreprise COLAS pour un montant respectif de 794 941.69 € H.T. et 417 935.25 € H.T.

n°DE_2017_006 attribuant le marché de travaux pour le lot 3 à l'entreprise SIRCO et pour le lot 4 à l'entreprise CLEMESSEY pour un montant respectif de 81 480 € H.T. et 22 960 € H.T.

7° INFOS ET DIVERS

La Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour le bâtiment sis 22 rue Louis Werner est présentée aux membres du conseil municipal pour information.

M. DITNER Mathieu informe l'assemblée que le conseil municipal de la commune déléguée d'Ammertzwiller avait procédé à une étude pour la réfection de la façade de l'église Saint Etienne. Contact avait été pris avec la fondation du patrimoine pour travailler en collaboration avec eux pour faire des appels à don. Ces derniers viennent de relancer la commune. MM. SCHITTLY, DITNER et HELGEN, les rencontreront, accompagnés des présidents des associations locales afin de connaître les différents moyens possibles, pour la collectivité, de collecter des dons.



M. SCHITTLY Philippe rappelle à l'assemblée que

- l'inauguration de la rénovation de la stèle aura lieu le 06 mai 2017 à 19h. Rendez-vous est donné à ceux qui sont disponibles pour la préparation de la salle à 14h.
- la conférence sur les camps de concentration aura lieu le samedi 13 mai 2017 à 15h à la salle Jean-Jacques Henner.

Il signale également à l'assemblée que M. WEULERSSE du bureau Atelier D'Form l'a informé que la commune est lauréate du Prix Bâtiment et Aménagement durables Grand Est 2017 dans la catégorie « Enseignement - Petite enfance pour la Construction passive d'une nouvelle école élémentaire à Bernwiller.

Mme CARTEAUX Dominique demande qu'un nom soit trouvé pour l'école. La réflexion reste ouverte.

M. ROTH Jean-Luc suggère à l'assemblée d'implanter un pôle médical au RDC du bâtiment « mairie » sis au 1, place de la mairie. Il pense que ce dossier arrivera à maturité dans un délai de 18 à 24 mois.

M. DITNER Mathieu expose au conseil que la maison Henner ainsi que la réhabilitation de la mairie dans le cadre de la rénovation thermique le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pourra bénéficier des certificats d'économie d'énergie.

M. ROTH Jean-Luc informe l'assemblée que deux des ouvriers communaux ont passé brillamment le CACES de 1^{er} niveau.

Il demande également si la composition des deux bureaux de vote ne pourrait pas être mixée. Le secrétariat se renseignera.

M. DELEURY Bernard

- signale aux membres qu'il a été interpellé sur le but de l'organisation des journées citoyennes. M. RAUSCHER lui répond, que comme le flyer l'indique, il s'agit de permettre une rencontre des générations, de partager ses compétences et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.

- insiste sur les dégradations commises par certains jeunes du village : grillages arrachés à plusieurs reprises, des palettes dans le Krebsbach, des clés sont dérobées, court-circuit électrique dans le bâtiment à côté du presbytère ainsi que des traces de feux. Qui doit payer ces dégradations ?

Il demande que dans un premier temps la commune convoque les parents en mairie.

M. GRASSER Jean-Claude avertit l'assemblée que le marquage horizontal de signalisation du stop de la rue des morts n'est toujours pas réalisé et que cette rue n'est pas entretenue sur sa partie amont.

Fin de la séance : 23h50